

Département de Saône et Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME

MONTRET

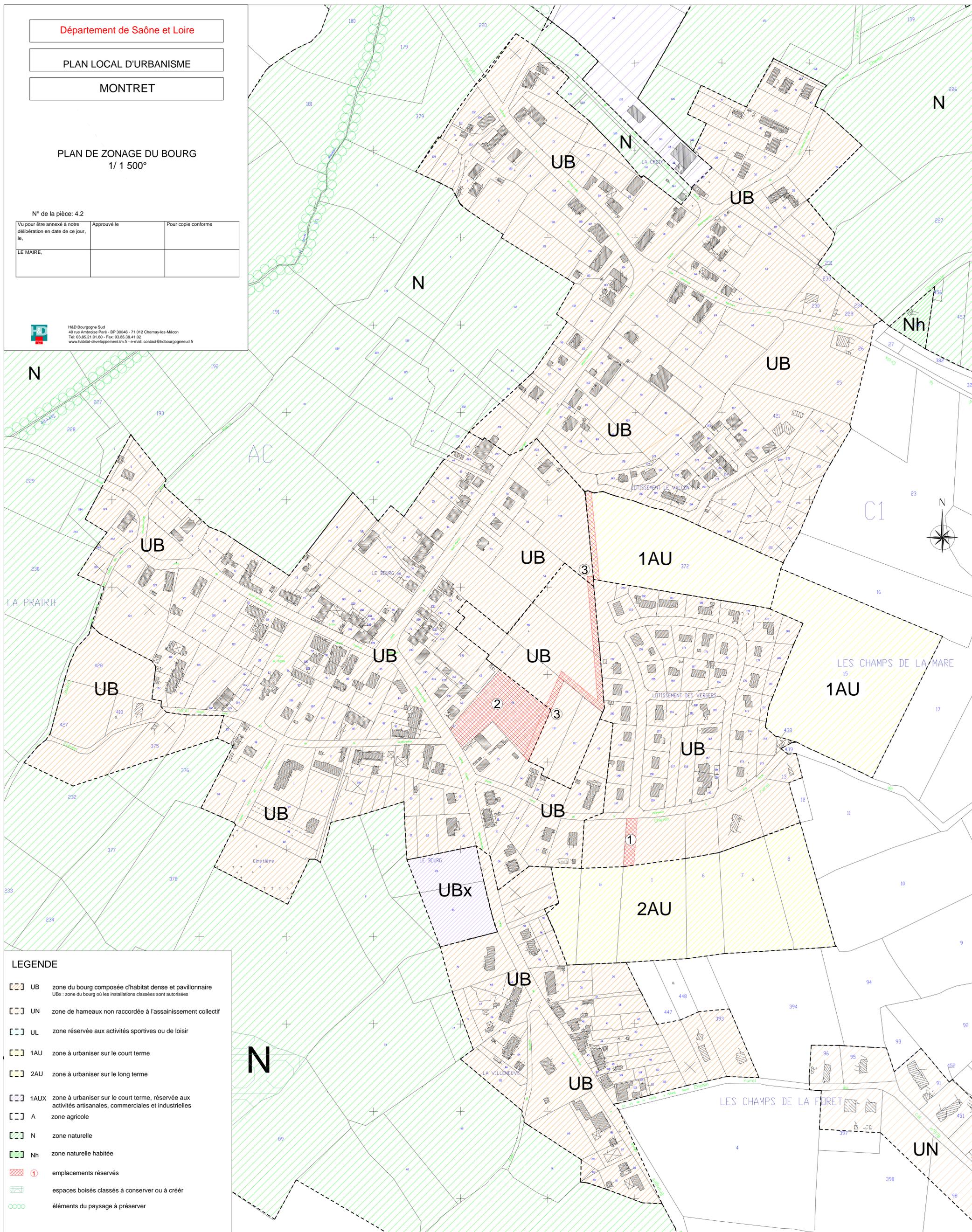
PLAN DE ZONAGE DU BOURG
1/ 1 500°

N° de la pièce: 4.2

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, le,	Approuvé le	Pour copie conforme
LE MAIRE,		



H&D Bourgogne Sud
49 rue Ambroise Paré - BP 30046 - 71 012 Charney-les-Mâcon
Tel: 03.85.21.01.60 - Fax: 03.85.38.41.02
www.habitat-developpement.fr - e-mail: contact@hdbourgognesud.fr



LEGENDE

-  UB zone du bourg composée d'habitat dense et pavillonnaire
UBx : zone du bourg où les installations classées sont autorisées
-  UN zone de hameaux non raccordée à l'assainissement collectif
-  UL zone réservée aux activités sportives ou de loisir
-  1AU zone à urbaniser sur le court terme
-  2AU zone à urbaniser sur le long terme
-  1AUX zone à urbaniser sur le court terme, réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
-  A zone agricole
-  N zone naturelle
-  Nh zone naturelle habitée
-  ① emplacements réservés
-  espaces boisés classés à conserver ou à créer
-  éléments du paysage à préserver